

RÈGLEMENT DE COURSE – LDHD Sens 2027

Le Dernier Homme Debout - La 7 - La Malaysienne

Défi 21 - LDHD Junior - La Marche

Les 13 et 14 mars 2027



ARTICLE 1 – Respect du code de la route

Les participants s'engagent à respecter le code de la route et les injonctions des signaleurs présents sur le parcours sous peine d'exclusion de la course.

ARTICLE 2 – Respect des lieux

Les participants s'engagent à respecter les lieux empruntés et à ne pas jeter le moindre emballage sur les parcours sous peine d'exclusion de la course. De son côté, l'organisation s'engage à ce qu'il n'y ait plus aucune trace de la course une semaine après son déroulement.

ARTICLE 3 – Inscription

L'inscription se fait sur le site <https://in.njuko.com/ldhd-sens-2027>

Courses ouvertes à l'inscription :

- « Le Dernier Homme Debout » : 1er novembre 2026
- « La 7 » : 1er janvier 2027
- « La Malaysienne » : 1er janvier 2027
- « Défi 21 (7+Malaysienne) » : 1er janvier 2027
- « LDHD Junior » : 1er janvier 2027
- Marche : 1er janvier 2027

Ouverture des inscriptions pour la course « Le Dernier Homme Debout » le 1er novembre 2026 à 18 h. Ouverture des inscriptions pour les autres courses/marches le 1er janvier 2027 à 10 h.

Options applicables à la course « Le Dernier Homme Debout »

Liste d'attente

Une liste d'attente est mise en place pour la course « Le Dernier Homme Debout » dès que la jauge maximale de 330 places sera atteinte. Les inscriptions sur liste d'attente seront possibles

jusqu'au 30 novembre 2026. À compter du 1er décembre 2026, le transfert de dossard sera possible via la plateforme Swika <https://www.swika.co/>

En cas d'annulation d'une personne inscrite, tout coureur inscrit sur cette liste recevra un email lui permettant de confirmer son inscription dans un délai de 48 heures. Passé ce délai, sa place sera proposée à un autre participant. L'ordre d'appel est défini par l'ordre chronologique d'inscription sur la liste d'attente.

Transfert de dossard

Le transfert de dossard à une autre personne sera possible du 1er décembre 2026 au 1er mars 2027. Il sera réalisé sur la plateforme « Swika » <https://www.swika.co/>. Le transfert sera réalisé entre une personne inscrite (A) et une personne désignée (B) par le ou la coureur inscrit (adresse mail). Le transfert de dossard finalisé permet l'inscription sur la liste officielle du LDHD Sens.

Liste des inscrits

En s'inscrivant, chaque coureur autorise l'organisation à diffuser son inscription sur la liste des inscrits figurant sur la plateforme d'inscription et le site <https://in.njuko.com/ldhd-sens-2027>

Remboursement

Un remboursement de l'inscription ne peut intervenir que sur le LDHD, pour raison médicale et sur présentation d'un certificat ou sur décision du comité d'organisation avant le 01/02/2027. Le remboursement interviendra après le 15 mars 2027 et, sur décision du comité d'organisation, sera de 45 €.

ARTICLE 4 – Retrait des dossards

Le retrait des dossards pourra s'effectuer la veille de la course ou bien le jour même au minimum 30 minutes avant le départ de celle-ci.

ARTICLE 5 – Règlement de course

Course « Le Dernier Homme Debout »

- Chaque boucle de la course « Le Dernier Homme Debout » fait environ 7 km 700 et 250 m de D+.
- Le temps maximum autorisé pour une boucle est de 60 minutes. Tout coureur n'ayant pas franchi la ligne avant 60 minutes est éliminé.
- Le premier départ sera donné le samedi 13 mars 2027 à 11h50. Le premier tour doit être bouclé en moins de 70 minutes.
- L'assistance (en zone de ravitaillement) est autorisée après le 7ème tour.
- L'assistance (sur le parcours) est autorisée après le 7ème tour (pacer autorisé). Tout pacer en course avant le 7ème tour (18h) risque l'exclusion de son coureur.
- Le pacer doit porter un dossard l'identifiant remis par l'organisation. Le pacer doit être inscrit lors du processus d'inscription ou en consultant l'espace coureur avant le 1er mars 2027.
- Le pacer a accès aux installations à disposition des coureuses et des coureurs et prend le départ à chaque heure.
- Tous les pacers s'arrêtent à la fin du 23ème tour.

- Pour être déclaré vainqueur, une coureuse ou un coureur doit terminer une dernière boucle seul(e) en moins de 60 minutes. Si après 23 tours, plusieurs coureuses et/ou coureurs sont encore en course, c'est celle ou celui qui franchira le premier la ligne d'arrivée du 24ème tour qui sera déclaré vainqueur.
- Un ravitaillement est proposé à chaque tour (liquide tour 1, 3, 5 et 6 et liquide + solide pour tous les autres tours).
- Les bâtons sont autorisés au départ du 7ème tour (à partir de 18h).

La 7

- La 7 est un trail d'environ 7,7 km et 250 m de D+, course pédestre en autosuffisance.
- Le départ est donné le samedi 13 mars 2027 à 19 h 30.
- Un seul ravitaillement sera proposé à la fin de la course. Une lampe frontale en état de marche est obligatoire pour prendre le départ.
- La 7 fait partie du Challenge "Sénonais Trail Séries" court.

La Malaysienne

- La Malaysienne est un trail d'environ 15 km et 500 m de D+, course pédestre en autosuffisance.
- Le départ sera donné le dimanche 14 mars 2027 à 9 h 30.
- Un seul ravitaillement sera proposé à la fin de la course.
- La Malaysienne fait partie du Challenge "Sénonais Trail Séries" long.

Le Défi 21

- Le Défi 21 est la combinaison des deux courses La 7 et la Malaysienne.
- Les coureuses et coureurs prennent le départ des deux courses.
- Le défi fait l'objet d'un classement spécifique, sans cumul ni report.
- Une lampe frontale en état de marche est obligatoire pour prendre le départ de la 7 le samedi à 19 h 30.
- Le Défi 21 compte pour le Challenge "Sénonais Trail Séries" long et court.

Le LDHD Junior

Course sur le même principe que le LDHD des adultes, avec les informations ci-dessous :

Année de naissance / Catégorie	Nombre de tours	Distance par boucle	Temps maxi de chaque boucle	Heure de départ
2016 - 2017 / Poussins	5	400m	5 minutes	14H05
2014 - 2015 / Benjamins	8	400m	4 minutes	15H05

2013 - 2014 / Minimes	10	400m	3 minutes 30s	16H05
----------------------------------	----	------	---------------	-------

Ces éléments peuvent être sujets à modification par l'organisation.

La participation au LDHD junior est soumise à la transmission à l'organisation :

- D'une attestation stipulant que les réponses au questionnaire de santé sont toutes négatives ou bien d'un certificat médical
- D'une autorisation parentale

Les licences FFA, FFTRI et FSGT de la saison en cours sont acceptées en lieu et place de l'attestation.

La marche

- La distance de la marche est d'environ 10 km et 250 m de D+, sans chronométrage.
- Le départ sera donné le dimanche 14 mars 2027 à 9h35 juste après le départ de la Malaysienne.
- Un seul ravitaillement sera proposé à la fin de la course.

ARTICLE 6 – Prix et récompenses

Les récompenses sont à retirer lors de la remise des prix, exclusivement par la personne concernée. Aucun envoi ni retrait par un tiers ne sera possible.

- **Le LDHD** : Chaque participant à la course Le Dernier Homme Debout recevra un tee-shirt. Les trois dernières coureuses et coureurs debouts reçoivent une récompense. La Dernière Dame Debout et le Dernier Homme Debout reçoivent un trophée. Un prix (cadeaux) sera donné pour les premiers (femme et homme) à l'issue du 3ème tour (~21km), 6ème tour (~43km) et 10ème tour (~74km) du LDHD.
- **La 7 et La Malaysienne** : Un prix (cadeaux) sera donné pour les 3 premières et les 3 premiers scratches du trail « La 7 » et « La Malaysienne ». Un lot de bienvenue sera offert à chaque participant, dans la limite des stocks disponibles.
- **Le Défi 21** : Un prix (cadeaux) pour les 3 premières et les 3 premiers scratches du trail « Défi 21 », sans cumul ni report avec « La 7 » et « La Malaysienne ». Un lot de bienvenue sera offert à chaque participant, dans la limite des stocks disponibles.
- **Le LDHD Junior** : Tous les participants recevront une médaille. La Dernière Dame Debout Junior et le Dernier Homme Debout Junior reçoivent un trophée.

Les résultats seront en ligne sur le site <https://sens.ledernierhommeдебout.run/> au plus tard 48 heures après l'événement ainsi que sur la page www.facebook.com/ldhdsens pour toutes les courses sauf le LDHD Junior.

ARTICLE 7 – Modification de parcours

Les organisateurs se réservent le droit de prendre toutes les dispositions ou de faire toutes les modifications de parcours jugées nécessaires. Ces modifications seront portées à la connaissance des concurrents sur la ligne de départ.

ARTICLE 8 – Responsabilité civile

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique, technique ou due au non-respect du code de la route. En cas d'abandon, le coureur s'engage à prévenir l'organisation le plus rapidement possible.

ARTICLE 9 – Responsabilité en cas de vol

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol.

ARTICLE 10 – Droit à l'image

Sauf contre-indication préalable, les concurrents acceptent que leur image soit utilisée dans les diverses communications de l'épreuve.

ARTICLE 11 – Dopage

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur.

La participation à la manifestation sportive suppose l'acceptation du présent règlement.